

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU 16 décembre 2020

OBJET

N° 45/2020

Etude d'intégration et
accompagnement pour
l'adhésion de 5 nouvelles
communes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Châteauneuf de Vernoux**, sous la présidence de M. Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 30

Qui ont pris part au vote : 35

Date de convocation du Comité : 10 décembre 2020

Présents votants : MM. ALIBERT Christian (pouvoir CIMAZ Michel), AMRANE Olivier, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CHABOUD Stéphane, CHAREYRON André, CHARRETTE Joël, COMTE Jean-Paul, De TRUCHIS Michel, COULMONT Hervé, DIETRICH David, DURAND Gilles, FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, JULIEN Marcel (pouvoir JULIEN Brice), KERENFORT Jean-Paul, LAFAGE Stéphane, LEBRE Gilles, MOUNIER Maxence et REYNAUD Régis.

Mesdames BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, MACHISSOT Ginette, MATHIEU Clémence, PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, SIMON Anne, TRACOL Germaine.

Suppléants présents votants : LA RUSSA Gilbert (BERNARD Guislain), FABRIS Albano (BOUCHARDON Benoit), CAMPOUS Michel (DEFAIVRE Claude)

Suppléants présents non votants : DARNAUD Jean-Marc, CHAMBONNET Daniel, GUERIN James

Absents excusés : MM. BOUCHARDON Benoit (suppléant), CIMAZ Michel (pouvoir ALIBERT Christian), JULIEN Brice (pouvoir JULIEN Marcel), BERNARD Guislain (suppléant), DARNAUD Mathieu, DEFAIVRE Claude (suppléant), DELOCHE Michel, DROGUET Xavier, MOUNIER Fabien, ROMAIN Christian, RICOU-CHARLES Yvan, Mmes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, CAUBET Caroline, DEMAS Barbara et ROSSI Bénédicte.

Présidence : M. AMRANE Olivier.

Secrétaire de séance : Mme. BSERENI Stella

LE RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AMRANE, Président

La **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)**, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), est composée de 42 communes.

Elle adhère actuellement au Syndicat d'Eau potable Crussol - Pays de Vernoux pour le compte de 11 communes.

D'après les dispositions de la loi NOTRe, les communes ont transféré leur compétence eau potable à la CAPCA au 01 janvier 2020. La CAPCA entend redéléguer la compétence eau potable au Syndicat d'Eau potable Crussol - Pays de Vernoux pour 5 de ses communes (Beauchastel, La Voulte, St Fortunat, St Laurent du Pape et St Vincent de Durfort).

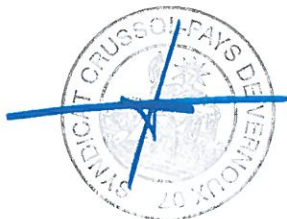
OBJET

N° 45/2020

**Etude d'intégration et
accompagnement pour
l'adhésion de 5 nouvelles
communes.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

Le syndicat souhaite donc missionner un bureau d'étude pour être assisté dans le cadre de l'accompagnement de l'intégration de ces 5 nouvelles communes.

L'étude de ce marché de prestation intellectuelle couvrira les domaines administratif, technique, financier, juridique et contractuel.

Pour les marchés d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'acheteur public a pour seule obligation de choisir une offre pertinente et de faire une bonne utilisation des deniers publics.

Le groupement de bureaux d'études EURYECE/ACTIPUBLIC, associés en co-traitance, a donc été choisi de par sa connaissance du syndicat pour effectuer cette mission pour un montant de **17 600 € HT**.

Cette prestation couvrira les domaines administratif, technique, financier, juridique et contractuel.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, où son rapporteur, après en avoir délibéré, *avec 1 abstention (COULMONT Hervé) et 1 voix contre (LAFAGE Stéphane)*,

-Acte la notification au groupement de bureaux d'études EURYECE/ACTIPUBLIC, associés en co-traitance, pour l'étude d'intégration et accompagnement pour l'adhésion de 5 nouvelles communes pour un montant de **17 600 € HT** ;

-Autorise Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention pour compléter le financement de cette étude

- au titre de la DETR 2021
- auprès du Conseil Départemental
- auprès de l'Agence de l'Eau
- auprès de tout organisme susceptible d'accorder son soutien financier

-Charge Monsieur le président de toutes les suites à donner

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

22 DEC. 2020